



divorce pour violences physiques et verbales

Par **kyrix**, le 20/01/2012 à 00:48

Bonjour, j'ai bientôt 35 ans et je suis mariée depuis 4 ans à un homme de 17 ans mon aîné.

Etant donné que je suis obèse, j'ai décidé de me faire opérer, malheureusement mon mari s'y oppose fermement et les disputes ne font que s'amplifier ! Depuis quelques temps, il est passé des violences verbales aux violences physiques ! Pas tous les jours ni même régulièrement, mais dès que je m'oppose à lui sur un sujet et qu'il se met en colère, il peut se montrer très violent ! Il y a quelques jours il m'a lancé une chaussure de sécurité dessus !

Je voulais partir pour pouvoir lui échapper, mais il m'a confisqué les clés et les papiers de la voiture. Je suis donc partie à pied et j'ai appelé une amie qui est venue me chercher et qui m'a hébergée pour la nuit. Le lendemain, une autre amie est venue me chercher et m'a accompagnée au commissariat de police pour faire une main courante et une déclaration comme quoi je suis partie du domicile et que j'allais loger chez elle. Le problème, et j'en ai honte, c'est que le soir même, prise de pitié devant les larmes de mon mari, je suis rentrée à la maison.

Je me rends compte maintenant de mon erreur : tant que je fais ce que veut mon mari, tout va bien ! dès que je m'oppose à lui il se fâche, et il me fait peur.

J'aimerais divorcer, mais je ne sais pas ce que je dois faire pour ça. Le logement est à nos deux noms (en location) et le plus gros des meubles m'appartient.

Puis-je légalement le virer de notre appartement ?

Par **Laure11**, le 20/01/2012 à 09:42

Bonjour,

Vous ne pouvez pas lui demander de quitter l'appartement.
Puisque vous souhaitez divorcer, contactez un avocat au plus tôt.

Vous n'auriez pas dû quitter le domicile conjugal.

Par **Louxor_91**, le 20/01/2012 à 13:10

[citation]Vous n'auriez pas dû quitter le domicile conjugal[/citation]
oui bien sur d'un point de vue purement légal vous avez raison mais bon... si c'est pour se retrouver à l'hôpital ou pire !? Moi je dis qu'elle n'aurait pas du revenir !! et surtout porter plainte et pas se contenter d'une main courante ! Mais là il faut pouvoir convaincre les forces de l'ordre de la prendre...

[citation]Vous ne pouvez pas lui demander de quitter l'appartement[/citation]
ben si justement elle peut... lui demander ! mais pas l'obliger...
sinon pour divorcer oui avocat et sans tarder !